

Gestion des déchets

Vous trouverez dans ce document un maximum d'informations utiles pour trier et éliminer vos déchets de manière respectueuse pour l'environnement.

Le Conseil communal met à votre disposition une déchetterie et vous prie d'éliminer vos déchets de manière sélective afin que ceux-ci puissent être dans la mesure du possible recyclés ou valorisés.

En appliquant les présentes consignes, vous contribuerez à réduire les frais d'élimination des déchets et ainsi maîtriser une charge financière supportable pour chacun.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre indispensable collaboration.

Ordures ménagères

La gestion de l'élimination des ordures ménagères est assurée par l'Entente Intercommunale pour la gestion des déchets ménagers.

Les sacs poubelles sont à déposer dans l'une des 4 bennes compacteuses qui se trouvent aux endroits suivants :


Arconciel	à la déchetterie communale (à côté du terrain de foot)
Ependes	place de parc au centre du village
Ferpicloz	au lieu-dit La Tuilerie (derrière le bâtiment)
Le Mouret	à la déchetterie du Serté

Bennes compacteuses d'Ependes, Ferpicloz et Le Mouret

Horaires d'utilisation : les dimanches et jours fériés ces bennes sont hors service.

En outre, la benne d'Ependes n'est ouverte que de 07h00 à 20h45.

Une amende de CHF 20.00 vous sera facturée en cas de non respect de ces horaires.

-  Pour un bon fonctionnement de la benne nous vous remercions de :
- mettre tous vos déchets dans des sacs plastiques fermés, y compris cartons, sagex...
 - ne pas surcharger le tambour : maximum 3 sacs de 35l., 2 de 60l. ou 1 de 110l.
 - ne pas introduire de longs objets, tels que manche à balai, tringle de rideaux...

En cas de panne, veuillez reprendre vos sacs et utiliser une autre benne.